



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers présents : 10
 Vote par procuration : 1
 Nombre de conseillers votants : 11

Le 24 juin deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOUJON, Maire.
Etaient présents : GEOURJON André, BARRALON Jean-Claude, ESCOFFIER Bertrand, FARIZON Nicole, FECHNER Gilles, FERNARDEZ Jean-Bernard, GONNET Michel, GUILLAUMOND Roger, MILHAU Nicolas, SABOT Jacky, FARIZON Nicole
Absents excusés : JOLY Marc (pouvoir à GEOURJON André)
Absent :
Secrétaire élu pour la session : GONNET Michel

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020 est approuvé à l'unanimité
 Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat
<https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne
 Voir pour implantation du panneau d'affichage à Faubec, Michel Gonnet se charge de ce dossier

Question n°2 : décisions budgétaires

Rapporteur Monsieur le Maire
 Le 15 juin 2020, une échéance d'un montant de 75000€ n'a pas pu être honorée, faute de trésorerie. Cette échéance correspond à la moitié d'un prêt relais souscrit en 2018 d'un montant total de 150000€.

La commission finances a donc étudié la situation financière de la commune pour déterminer le montant de l'emprunt à cours à terme, et a décidé de mettre en place un plan d'actions sur 2 ans. La commission a repris tous les postes de dépenses et de recettes pour voir les plus importants, la recherche d'économie est engagée pour chacun d'entre eux.

Historique fonctionnement commune

FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses budgétisées	294591.97	201150.64	222013.57	199456.79	206010.00	200664.61	206660.28
dépenses réalisées	190033.18	182375.46	177251.37	160423.95	192631.15	174135.36	
Recettes réalisées	194129.73	196118.39	205951.31	204547.94	197545.76	186115.76	

Historique fonctionnement eau assainissement

FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses budgétisées	59699.55	54147.75	59630.89	57209.79	72500.00	63042.75	60585.62
dépenses réalisées	49348.29	47781.62	55022.11	43995.32	53714.40	49665.78	
recettes réalisées	55034.36	50228.00	55901.01	45817.74	70250.75	44908.65	

Historique fonctionnement CCAS

FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses budgétisées	8951.59	8684.01	9487.10	12261.42	14384.47	12588.90	
dépenses réalisées	3814.13	5092.97	5839.50	4051.95	3930.57	3502.79	
recettes réalisées	8824.43	5618.06	8463.82	6650.00	5580.00	225.00	

Le delta entre les dépenses et les recettes de fonctionnement est limité. Il va falloir faire des économies sur les postes ou cela est possible. Il faut également penser qu'il peut y avoir des imprévus, catastrophes naturelles abimant les ouvrages, fuites eau, etc.

Afin d'augmenter nos recettes, il est possible d'envisager la vente de terrain appartenant à la commune susceptibles d'être constructibles après modification du PLU. En dernier recours, la vente des biens immobiliers mais les élus sont plus favorables à des rénovations afin de les louer par la suite

La commission finances propose de souscrire un prêt relais sur 2 ans pour un montant de 250000€. Sur ce montant, 75000€ sont déduits immédiatement afin de rembourser l'échéance non honorée. Il restera donc 175000€ pour payer les travaux en court et les charges courantes. Sur les 2 ans à venir, il va donc falloir rembourser 125000€ par an.

RECETTES ATTENDUES SUR LES 2 ANNEES A VENIR

DETR : 28500€ acompte perçu 8550€
 REGION 73514€ acompte perçu 35286.57€
 Département : 75000€ pas d'acompte perçu
 TOTAL RESTANT A PERCEVOIR : 133177€

PREVISION FCTVA 2021 : 15000€
 PREVISION FCTVA 2022 : 50000€
 Total subventions + FCTVA = 198177€

Il faudra donc récupérer 51823€ sur nos fonds propres sur 2 ans.

2020-021-03 EMPRUNT COURT TERME

Le Maire de la commune de la Versanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt à court terme afin de régler les dépenses liées aux différents travaux engagés en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Le Crédit Agricole nous fait la proposition suivante :

Commune de LA VERSANNE

Montant	250 000,00 €
Taux fixe	0,6
Durée	24 mois
frais de dossier (mini 50€)	250,00 €
	0,10% du montant emprunté prélevés lors du premier tirage
Avantage de l'offre	Aide à un besoin ponctuel de trésorerie: adapté aux délais de remboursement des subventions ou TVA. Souplesse de gestion: possibilité de rembourser, à tout moment, sans indemnité de remboursement anticipé(avec un minimum de 10% du montant initial sauf s'il s'agit du solde) si le crédit a été réalisé en totalité ou avec un abandon du solde.
	Déblocage des fonds en totalité ou par tranche sans frais par crédit d'office (mise à disposition automatique sur le compte de votre collectivité au Trésor Public).
	Remboursement des intérêts: trimestriel par débit d'office (prélèvement automatique sur le compte de votre collectivité au Trésor Public).
	Simplification de la gestion pour le comptable du Trésor de votre Collectivité et versement à bonne date lors de la demande de déblocage.

Après avoir entendu cet exposé, et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

- La commune de la Versanne contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt à court terme de 250 000.00€ (deux cent cinquante mille euros) pour permettre le règlement des différents travaux en attendant le versement des subventions et du FCVTA.

Caractéristiques du Prêt :

- Montant : 250.000,00€ (deux cent cinquante mille euros)
- Durée : 2 ans (24 mois)
- Taux fixe : 0.6 %
- Frais de dossier : 250€ (0.10% du montant emprunté prélevés lors du premier tirage)

- La commune de la Versanne s'engage à verser au Crédit Agricole, les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu.
- La commune de la Versanne s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.
- La commune de la Versanne s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du Prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire

Question n°4 : questions diverses

- Nouveau captage eau : L'ancienne équipe municipale a fait intervenir un hydrogéologue pour étudier la possibilité d'un nouveau captage au Patural afin de supprimer à terme le captage de la Biousse et de créer ensuite une seule unité de traitement au Patural. L'étude a confirmé la présence de sources importantes au Patural. Il faut prendre contact avec les propriétaires pour savoir s'ils sont vendeurs de leurs propriétés.

- Congés secrétariat du 11 juillet au 03 août 2020. Des permanences seront assurées par les élus.

- Travaux aménagement de Bourg : une réunion de chantier a eu lieu le lundi 22 juin 2020. Les élus ont fait part de toutes leurs observations sur les différents problèmes constatés (gestion des eaux pluviales, problème de dévers de la route, etc.) Le bureau d'étude et l'entreprise doivent faire de nouvelles propositions chiffrées. Le chantier est donc stoppé pour l'instant en attendant.

Parallèlement au chantier, il faut vérifier la protection juridique de la commune, au cas où les différents intervenants n'arriveraient à se mettre d'accord.

- Ancienne école des Préaux : lors de la visite de la commune, les élus ont rencontrés le locataire de la maison des Préaux. Ils lui ont indiqués que pour l'instant le nouveau conseil n'était pas favorable pour vendre ce bâtiment. Il faut faire intervenir un électricien afin de régler les problèmes signalés dans le diagnostic et prendre rdv avec le nouveau propriétaire pour visiter les lieux.

- Pose de glissière de sécurité aux Pommeaux Blancs. Evelyne Cousineau nous a interpellé sur la pose de glissière de sécurité qui vont bloquer un passage qu'elle utilise occasionnellement pour faire traverser ces bêtes ou pour sortir avec son tracteur. Elle considère que la pose de cette glissière de sécurité représente un frein au développement de son activité agricole. Monsieur le Maire est intervenu le jour de la pose des glissières mais malheureusement le département de la Loire, responsable de la sécurité des routes départementales, n'a pas voulu modifier sa décision. Comme le département nous a signalé par courrier cette semaine la mise en place d'une aide exceptionnelle pour aider les entreprises et les exploitations suite à la crise du COVID19, nous allons les solliciter pour aider cette activité. Nous allons reprendre le projet d'aménagement du carrefour de 2014 pour connaître le volet technique retenu à l'époque. Le propriétaire du terrain, Mr Tranchant avait donné son accord de cession.

- Don de diapositives : Mme Nicole Juthier a donné à la commune des diapositives qui concernent la vie de la commune. A conserver et réfléchir sur la façon de les utiliser avec les autres documents patrimoniaux que la commune peut avoir en sa possession.

- Visite de la station d'épuration par la MAGE : bon fonctionnement général. Les eaux parasites ne sont finalement pas si nocives car elles permettent à la station d'avoir des bons roseaux qui assurent bien leurs rôles.

- Point à temps : l'employé communal va faire une campagne de point à temps pour reboucher les nids de poules des principales voies de la commune.
- Réunion commission eau assainissement le mercredi 1^{er} juillet à 20h.

La séance est levée à 23h00

Le Maire, André GEOURJON



Fait à La Versanne, le 25 juin 2020 / Affiché le
 Délibérations transmises au contrôle de légalité le
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	
BARRALON Jean-Claude	